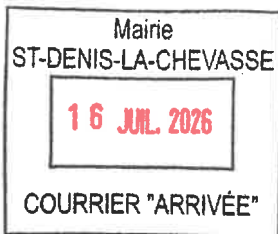




**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau et Nature
Pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets

La Roche-sur-Yon, le 08 juillet 2026

Dossier suivi par : Hervé REMY
Tél. : 02 51 44 31 58
Mail : herve.remy@vendee.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR

Objet : Conformité réglementaire du système d'assainissement de **SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE** au titre de l'année 2025

Madame le Maire,

Chaque année, mes services sont chargés d'évaluer la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement urbain au regard :

- de la réglementation nationale (arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux dispositions d'assainissement collectifs et non collectifs),
- des prescriptions fixées dans l'acte administratif s'appliquant au système d'assainissement,
- des prescriptions fixées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adopté le 18 mars 2022.

Cette évaluation porte à la fois sur le système de collecte et sur la station de traitement des eaux usées. Les conformités sont analysées à partir de l'ensemble des données à disposition du service en charge de la police de l'eau, notamment les données d'autosurveillance réalisées par l'exploitant.

Par ce courrier, je vous informe du **jugement de conformité** du système d'assainissement de votre commune au regard des données recueillies au cours de l'année 2025. Vous trouverez le détail des jugements ci-après :

Madame le Maire
6 rue Abbé Pierre Arnaud
85 170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

12 JUL 2025

Code SANDRE	Système d'assainissement	Jugement de conformité	Statut administratif 2025
040000185208	SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE – CHEMIN D'ESSIRE	Non conforme en performances (autosurveillance défaillante)	Arrêté de mise en demeure à engager

À toutes fins utiles, vous trouverez également, en annexe 1, le débit de référence à prendre en compte pour statuer de la conformité de l'année 2026 pour le système d'assainissement en question, ainsi qu'en annexe 2, à titre indicatif, une synthèse de la conformité réglementaire pour le calcul de la redevance 2027.

En conclusion, pour votre système d'assainissement en situation de non conformité au titre de 2025, je vous demande de me faire **un retour par écrit d'ici le 15 septembre 2026** faisant un état de la situation et des opérations envisagées en vue d'y remédier. Je vous invite à organiser en parallèle une réunion d'échanges sur ces sujets avec mon service en charge de la police de l'assainissement, en associant la délégation nantaise de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'unité assainissement du Conseil départemental.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La directrice adjointe,

Céline MARAVAL

Copie à :

- Conseil départemental de la Vendée – Service Eau – Unité assainissement
- Agence de l'Eau Loire Bretagne – Délégation de Nantes

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Annexe 1 :
Débit de référence de la station de traitement des eaux usées pour la conformité
2026

Code sandre	Système d'assainissement	Débit de référence 2026
0485208S0001	SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE – CHEMIN D'ESSIRE	205 m³/j – Capacité nominale hydraulique de la STEU

Annexe 2 :

Synthèse de la conformité réglementaire pour le calcul de la redevance 2027 sur la conformité 2025

1. 200 EH < Système d'assainissement < 2 000 EH

Code sandre	Système d'assainissement	Conformité réglementaire	
		Équipement	Conformité globale du système d'assainissement
040000185208	SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE – CHEMIN D'ESSIRE	Conforme	Non conforme



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau et Nature
Pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets

Dossier suivi par : Hervé REMY
Tél. : 02 51 44 31 58
Mail : herve.remy@vendee.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Le directeur départemental
des territoires et de la mer,

à
Madame le Maire
6 rue Abbé Pierre Arnaud
85 170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

La Roche sur Yon, le 08 juillet 2026

Fiche de non-conformités assainissement au titre de l'année 2025

**Concernant le système d'assainissement de ST-DENIS-LA-CHEVASSE - Chemin
d'Essiré, de station de traitement des eaux usées avec le code sandre 0485208S0001**

**Valant rapport de manquement administratif
au sens de l'article L171-6 du Code de l'environnement**

Premier motif de non-conformité :	Défaut autosurveillance réglementaire.
Constat :	Point logique A3 en panne durant toute l'année. Point logique A2 non équipé.
Point réglementaire non respecté :	L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux dispositions d'assainissement collectifs et non collectifs.

L'instructeur Police de l'eau,



Hervé REMY

Copie à :

- Conseil Départemental de la Vendée- Service Eau – Unité assainissement
- Agence de l'Eau Loire Bretagne/Délégation de Nantes

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service Eau et Nature
Pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets
A l'attention de Monsieur le Directeur
19 rue Montesquieu – BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

Saint Denis la Chevasse,
Le 7 septembre 2026,

OBJET : Réponse aux non-conformités au titre de l'année 2025 sur la commune de
Saint Denis la Chevasse
Lettre R/AR

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier du 8 juillet 2026, vous me faites part d'une non-conformité relative
à des défauts d'autosurveillance réglementaire aux niveaux des points logiques A2 et
A3.

Je tenais à vous préciser que nous avons relancé les démarches auprès du Service
Eau du Département et de notre entreprise pour définir ensemble le système
d'équipement d'autosurveillance le plus adapté à la situation de notre point logique
A2. Ce débitmètre sera installé dès cette fin d'année pour permettre la réalisation de
mesures durant cet hiver.

En ce qui concerne le débitmètre du point logique A3, une demande de devis sera
envoyée à l'entreprise pour une réparation rapide.

De plus, nous avons déjà rencontré notre maître d'œuvre pour initier dès 2027 les
travaux de mise en réseaux séparatifs de la rue Villebois Mareuil, rue en unitaire ciblée
dans le schéma directeur d'assainissement.

Soyez assuré que les agents et les élus mettent tout en œuvre pour améliorer la qualité
de nos réseaux et de nos équipements d'assainissement collectif. Ils restent à votre
disposition pour en discuter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations
distinguées.

Le Maire,
Mireille HERMOUET,